

Le Titre Professionnel le meilleur atout pour trouver un emploi

La détention d'un titre professionnel augmente de 25% le taux d'accès à l'emploi.



Les nouvelles statistiques de la DARES (Ministère du Travail) sur le titre professionnel 2015-2016 confirment et accentuent les constats relevés depuis 10 ans, concernant l'accès à l'emploi et les besoins des entreprises.

En 2010, sur la base des 5 années précédentes, les statistiques de la DGEFP (Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle) concluaient que « *La détention d'un titre professionnel augmente de 15% le taux de placement dans l'emploi* »

**Les résultats sont sans appel
 aujourd'hui, selon le ministère lui même :**

La détention d'un titre professionnel augmente de 25% le taux d'accès à l'emploi.

Pourtant depuis 10 ans, tous les commanditaires de la Formation Professionnelle s'évertuent à vouloir réduire les parcours de formation et sous couvert « d'économies à réaliser », « d'employabilité » ou de ce que « veulent les entreprises », demandent de s'orienter vers des certificats de compétences professionnelles en lieu et place des titres professionnels. Ainsi, alors que le taux d'insertion dans l'emploi d'un stagiaire ayant effectué une formation à l'AFPA était de 80 % il y a dix ans, le taux d'accès moyen à l'emploi n'est plus aujourd'hui que de 65 %.

Or, les analyses DARES 2015-2016 vont encore plus loin dans leurs conclusions, et battent en brèche les intentions desdits commanditaires de formations : **« Le taux d'accès à l'emploi et le taux d'emploi occupé à 6 mois des titulaires d'un**

titre devancent de 17 points ceux des titulaires d'un ou plusieurs certificats de compétence professionnelle (CCP) ».

Ces mêmes conclusions montrent, en outre, que **« Le titre professionnel est un outil qui répond pleinement aux besoins des entreprises et constitue un levier pour améliorer leur compétitivité ».**

« Pour 89 % des entreprises, les certifiés recrutés ont su s'adapter rapidement aux exigences du poste occupé et pour 67 % des entreprises, ils maîtrisent les techniques avancées de leur métier. Le recrutement de certifiés au titre professionnel a permis l'apport de compétences et de savoir-faire nouveaux dans 29% des entreprises ayant accueilli un salarié de 30 ans et plus. 65 % des entreprises ayant recruté un titré estiment que celui-ci a contribué efficacement au

développement de l'activité de l'entreprise ».

Enfin, outre le fait que **« les certifiés occupent plus souvent des emplois durables (+48,2 %) », « Quand le certifié n'est plus présent dans l'entreprise interrogée, 75% des anciens employeurs estiment que le titre professionnel a été un « plus » pour la mobilité de celui-ci ».**

Plébiscité par les entreprises, le Titre Professionnel, c'est aussi le principal objectif de nos stagiaires :

*« Le titre professionnel prend désormais toute sa place dans le paysage des certifications accessibles par formation continue. Depuis 2007, il attire même davantage de candidats que ceux visant un diplôme de l'éducation nationale ».

[*Accès aux titres professionnels du ministère de l'Emploi en 2008, Publication août 2009].

Pour Force Ouvrière, à l'heure où le gouvernement s'apprête à détruire le Code du Travail et les conventions collectives, défendre ce formidable outil de promotion sociale qu'est le Titre Professionnel, c'est maintenir le lien entre les accords de branches professionnelles et la fiche de paie du salarié.

JUIN 2017

01.48.70.53.09.

www.fo-afpa.fr